

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

CREATIONS ARTISTIQUES

AUTOUR DE LA MEMOIRE

QUARTIER CROIX ROUGE - REIMS



Appel à Manifestation d'Intérêt Créations Artistiques autour de la Mémoire du Quartier Croix-Rouge à Reims

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), Le Foyer Rémois va procéder à la démolition et à la réhabilitation de logements dans le quartier Croix Rouge.

Dans le cadre d'une convention signée en décembre 2019, Le Foyer Rémois a souhaité porter une opération « valorisation de la mémoire des habitants de Croix-Rouge ».

Après une étude réalisée par l'association PaQ'la Lune, Le Foyer Rémois a construit un projet qui prendra la forme de 2 actions artistiques participatives.

1/Présentation des porteurs du projet :

Le Foyer Rémois est un bailleur social historique de la ville de Reims qui gère aujourd'hui un patrimoine de plus de 22 000 logements et compte plus de 35 000 clients. L'organisme logeur est né à l'issue de la Première Guerre mondiale. En 1912, Georges Charbonneaux crée la société anonyme d'habitations à bon marché, Le Foyer Rémois. À l'époque, le logement est un vrai enjeu, comme toutes les grandes villes françaises, Reims profite de l'essor de l'industrialisation et voit sa population tripler en un siècle. Georges Charbonneaux va alors marquer la ville de son empreinte, en se lançant dans la construction d'un quartier exemplaire, la cité-jardin du Chemin Vert. Le Foyer Rémois, dans la continuité, est à la fois constructeur, aménageur, organisme logeur, promoteur, partenaire des entreprises et des territoires, dans la Marne et en Seine-et-Marne.

PaQ'la Lune est une association culturelle d'éducation populaire qui favorise la rencontre, le partage et l'échange entre artistes et habitants. En sortant des lieux dédiés à la culture, l'association permet aux enfants et aux jeunes de découvrir différentes pratiques artistiques et culturelles. Se découvrir autrement par l'art, partager d'autres cultures, aiguïser sa curiosité et stimuler sa créativité sont des leviers pour se construire sa citoyenneté et développer son esprit critique.

2/ le quartier Croix Rouge à Reims

Situé au Sud-Ouest de la ville, en limite du tissu urbain, le quartier Croix-Rouge, construit dans les années 1960, forme un important front bâti. Il s'étend sur 64,8 hectares et comprend 19 292 habitants.

Quartier prioritaire de la politique de la Ville, le quartier Croix-Rouge concentre des logements sociaux et accueille aussi de nombreux grands équipements publics (universités, hippodrome, lycée, écoles...). Trois bailleurs sociaux sont présents sur ce quartier depuis sa construction. La répartition de leur patrimoine par secteur a engendré au fil du temps un fonctionnement sectorisé du quartier (Université-Eisenhower, Pays-de-France et Croix-du-Sud), que le projet de renouvellement urbain et la construction de la ligne de tramway (2011) reliant directement le quartier au centre-ville et la gare TGV (2007), ont tenté d'endiguer.

(cf annexe 1 : portrait du quartier)

Un projet artistique autour de la mémoire du quartier réalisé avec les habitants

Extrait du règlement de l'ANRU relatif aux projets NPRU

5.3. La valorisation de la mémoire des quartiers

Les projets de renouvellement urbain constituent un moment particulier dans l'histoire de ces quartiers.

La mise en place d'un travail spécifique de documentation de l'histoire du quartier et de valorisation de la mémoire des habitants est donc indispensable pour l'appropriation de ces projets par ces derniers. En cohérence avec les orientations du contrat de ville, les projets portant sur les QPV bénéficiant d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain, peuvent comprendre des moyens nécessaires à la réalisation d'actions de recueil et de valorisation de l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain, en lien avec les habitants.

S'il s'agit d'un seul projet « mémoire du quartier Croix-Rouge » initié par le Foyer Rémois, l'Appel à Manifestation d'Intérêt : **Réalisation de deux résidences de créations partagées avec les habitant.e.s du quartier Croix Rouge** s'articule autour de deux actions qui peuvent s'inscrire dans la même démarche artistique ou faire l'objet de traitement distinct :

- réalisation d'œuvres pérennes qui seront installées dans les halls des 1, 3 et 5 allée des Limousins à Reims
- réalisation d'œuvres mobiles qui seront installées et déplacées d'une zone de chantier à une autre

C'est pourquoi les candidatures peuvent être déposées au titre du projet global (pour les deux actions) ou pour une seule des 2 propositions. Cet Appel à Manifestation d'Intérêt s'adresse à des artistes professionnel.les. Il.elle.s peuvent être artiste(s) indépendante(s) (disposant d'une immatriculation à la Maison des Artistes par exemple) ou salarié.e(s) par une association. Toutefois les créations attendues s'inscrivent dans le champ des arts visuels, du design, du mobilier urbain, de la sculpture.

Le processus de création est libre.

4 étapes au projet ont été identifiées en amont :

- Les artistes mèneront une démarche autour de la collecte et valorisation de la mémoire
- Les artistes associeront les habitants à la phase de conception de l'œuvre
- Réalisation du projet par les artistes avec la participation des habitants (si les techniques utilisées le permettent)
- Restitution à concevoir collectivement

De la conception artistique à la réalisation de l'œuvre finale, les habitant.e.s associé.e.s participent activement aux différentes étapes du processus créatif aux côtés de professionnels, par le biais d'ateliers, de temps d'échanges, d'actions de médiation....

Sculpture, installation plastique ou sonore, photographie, écriture, création audiovisuelle ou numérique, spectacle vivant, les formes sont multiples et naissent de la relation qui se noue entre les artistes et les participants

- créer une relation artiste – habitant

Qu'il s'agisse uniquement du processus d'immersion dans la mémoire vivante du quartier portée par les habitant.e.s et les acteurs locaux, de l'étape de conception des œuvres ou de leur réalisation, le.s candidat.e.s veilleront à mobiliser largement les habitant.e.s du quartier. Le contrat de ville du quartier Croix-Rouge a identifié plusieurs priorités dont la jeunesse. Ce projet devra chercher à privilégier les liens entre les générations.

- s'inscrire dans la vie du quartier

Le.s candidat.e.s devront présenter les modalités d'intervention envisagées en identifiant le.s public.s visés et les partenariats souhaités avec les structures du quartier, les différentes interventions qui seront proposées aux locataires du Foyer Rémois, aux habitants du quartier.

- contribuer au bien vivre ensemble

Le.s candidat.e.s s'engageront à réaliser certaines de leurs interventions lors des grands temps fort du quartier, en construisant des partenariats avec plusieurs acteurs du quartier.

- valoriser le processus de création partagée artistes et habitant.e.s

Nous souhaitons que le processus associant les habitant.e.s soit valorisé. C'est pourquoi le.s candidat.e.s devront fournir prévoir de fournir aux commanditaires des éléments (photos, capsules sonores ou vidéos, textes...) qui permettront de valoriser les différentes étapes de leurs résidences et qui seront diffusés via les outils de communication institutionnelle du Foyer Rémois.

Conditions de candidatures

Le Foyer Rémois et l'association PaQ'la Lune accompagneront l'artiste ou le collectif d'artistes en organisant un temps d'immersion sur le quartier début septembre 2023 afin de favoriser des rencontres avec les acteurs locaux et identifier des coopérations possibles.

Les candidat.e.s devront imaginer une résidence de création qui s'appuiera sur ces dynamiques locales, avec notamment des actions possibles avec la Maison de Quartier La Passerelle, la Médiathèque Croix-Rouge, des associations du quartier.

(cf annexe 2)

Présentation d'une note d'intention détaillée à adresser par mail à coordination51@paqlalune.fr avant le 30 avril minuit avec :

- des expériences précédentes du candidat : l'artiste ou le collectif d'artistes devra présenter une ou plusieurs expériences significatives de création participative avec des habitant.e.s, sans distinction d'âge, de genre, d'origine ou de culte. Un projet similaire à celui attendu dans le cadre de cet AMI proposant une démarche et un propos artistique originaux et attractifs sera particulièrement apprécié. Une expérience en conduite de projets multipartenariale est attendue.

- la présentation de l'univers artistique des candidat.es et la nature des œuvres qui pourraient être réalisées dans le cadre de l'AMI (pérennes, mobiles, supports visuels des différentes étapes du projet, conservation de la mémoire). Des esquisses peuvent accompagner le dossier.

- les modalités d'intervention imaginées : l'artiste ou le collectif d'artistes devra préciser la nature des actions qui seront réalisées avec les habitant.e.s. Le projet doit associer des habitants du quartier à la démarche artistique, dans un souci de mixité générationnelle, culturelle, et sociale. Une attention particulière sera portée pour impliquer des personnes qui ne fréquentent pas les équipements culturels et socio-culturels. Le projet doit consacrer un temps suffisant à « aller-vers » les habitants en assurant une présence régulière sur le territoire.

- les actions de médiation et partenariat : l'artiste ou le collectif d'artistes devra illustrer son projet par des exemples d'actions partenariales qui pourraient être réalisées. Le projet doit intégrer des actions de sensibilisation et de médiation adaptées et inventives s'inscrivant sur des espaces publics, intérieurs ou extérieurs. Le projet doit solliciter la créativité des participants, dans sa conception et/ sa réalisation, par une pratique artistique. Il doit idéalement proposer plusieurs degrés de participation possibles. Une phase d'immersion devra être prévue au lancement de l'action avec un premier temps de résidence de 3 jours minimum. Cette première étape permettra à l'équipe du projet de prendre connaissance du territoire et de ses acteurs, de construire avec eux le cadre du projet, et de présenter l'action à venir d'une manière vivante et artistique.

- le calendrier envisagé : le projet devra présenter un calendrier prévisionnel des actions menées entre septembre 2023 (immersion) et la fin du 1^{er} semestre 2024 (restitution). Le calendrier distinguera les phases d'immersion, de contacts avec les partenaires, de pratique artistique avec les habitants, de réalisation des œuvres, d'installation des œuvres, ...

- le budget prévisionnel avec la rémunération des artistes, précisant les volumes horaires alloués aux différentes actions (collecte, conduite d'ateliers participatifs, conception, réalisation) les achats de matériel et de fournitures, les frais de déplacement, repas et hébergement le cas échéant.

Vous pouvez trouver des informations supplémentaires sur les projets de réhabilitations du Foyer Rémois dans le quartier Croix-Rouge ici

[Présentation du projet du Foyer Rémois sur le quartier Croix Rouge](#)

[Projet de réhabilitation allée des Limousins](#)

[Plan des halls des 1, 3 et 5 allée des Limousins](#)

Contractualisation, évaluation et suivi

Une convention de partenariat sera signée entre le lauréat, Le Foyer Rémois et PaQ'la Lune pour la durée du projet.

La convention définira et détaillera :

- Les obligations de chaque partie prenante
- Les modalités d'évaluation
- Les modalités de rupture anticipée (non-respect des obligations de la convention, des règles et lois en vigueur etc ...)

Le projet sera suivi dans le cadre de comité de suivi. Il sera également évalué tant par les étapes de rencontre avec ce comité de suivi que par les éléments quantitatifs et qualitatifs fournis par le lauréat à l'issue du projet.

Sur présentation de facture, un premier versement de 40 % sera réalisé au moment de la phase d'immersion. Les 60 % restants seront échelonnés en fonction des besoins exprimés par l'équipe artistique.

Annexe 1 : Portrait du quartier Croix Rouge

Dans les années après-guerre, la population rémoise s'accroît et augmente de presque 50% (elle passe de 118 300 habitants en 1946 à 178 400 en 1978). L'organisation urbaine ne correspond plus ni à la taille de la population, ni aux nouveaux modes de vie d'une société qui voit l'avènement de la consommation. L'implantation d'une université à vocation régionale et le développement du marché commun renforce le besoin de réaménager la ville. Un plan d'urbanisme conçu par Robert Camelot repense celle-ci autour de quatre axes : la densification de la ville actuelle avec la construction d'immeubles de logement collectifs plus hauts dans de nouveaux quartiers, le rééquilibrage des équipements publics sur le territoire, la création d'un axe industriel allant de Cormontreuil à Bétheny avec l'aménagement d'une voie de communication centrale, l'aménagement d'une ceinture verte autour de la ville. L'objectif est de faire de Reims une ville universitaire, une ville d'échange et une ville industrielle, plateforme du marché commun. Le plan est adopté par le conseil municipal en 1964 et sera prescripteur de la politique urbaine jusqu'en 1974. Dans ce contexte, les quartiers de Wilson, Orgeval, Europe, Châtillons, Croix-Rouge sont créés entre 1958 et 1969.

Le quartier Croix-Rouge est central dans l'aménagement du plan avec une superficie de 500 hectares. Emblème du renouvellement urbain, le quartier doit accueillir un complexe universitaire de 40 hectares, un grand ensemble urbain d'environ 13 000 logements avec ses équipements, des centres commerciaux, divers équipements socio-culturels (1 maison de jeunes, 2 terrains de sports, 1 salle omnisports, 1 piscine avec deux bassins, 1 dispensaire, 2 centres sociaux, etc.), l'implantation de services administratifs, des espaces verts, etc. Le quartier est conçu selon les modèles urbains de la ville nouvelle : des immeubles barres en béton armé, des circulations différenciées entre l'automobile et le piéton, des dalles en béton, des galeries commerçantes. Symbole du modernisme, le château d'eau de Croix-Rouge est construit dans l'axe de la cathédrale. Les travaux du quartier débuteront en 1966 et dureront jusqu'au début des années quatre-vingt.

L'intégralité du programme défini en 1966 ne sera pas réalisée telle que prévu initialement. Un des derniers quartiers à urbaniser, Croix-Sud, fait l'objet d'une modification importante. Dès le début des années 1970, la densification de l'habitat en immeubles hauts et bétonnés est remise en cause. Les diagnostics réalisés auprès de la population de la « ville nouvelle » mettent en avant le besoin de créer un pôle d'animation ; le quartier Croix-Rouge manque d'équipements socio-culturels, administratifs et de commerces. L'aménagement du quartier Croix-Sud prend en compte ces besoins : 400 logements de faible hauteur et l'aménagement du Château d'eau en structure d'accueil d'équipements divers sont prévus. L'opération ne sera pas menée jusqu'au bout et sur les 6 hectares seuls 600 m² seront aménagés.

En 1994, le quartier Croix-Rouge avec ses 23 000 habitants constitue le quartier périphérique le plus important, mais connaît des difficultés inhérentes aux grands ensembles : inadaptation de l'aménagement urbanistique visant à séparer les trafics piétonniers et automobiles ; rupture de l'espace urbain ; dégradation de bâtiments construits trop vite ; surreprésentation d'une population jeune (49% de moins de 24 ans en 1990), en difficultés et sans travail ; paupérisation du quartier. Les faiblesses du plan Rotival, notamment la séparation du centre et des quartiers se font sentir. L'axe autoroutier, conçu initialement pour être « la colonne vertébrale entre la ville ancienne et la ville nouvelle » se relève finalement être une frontière entre le centre et la périphérie.

Consciente des difficultés du quartier et des enjeux, la municipalité signe un premier contrat de ville en 1989 avec la mise en œuvre d'une opération de développement social. Dans ce cadre est défini, puis adopté, un nouveau programme de renouvellement urbain pour 20 ans, programme qui sera renouvelé plusieurs fois, intégrant également des actions dans le domaine culturel et social. L'objectif est l'amélioration du cadre de vie.

Impliquant de nombreuses démolitions, réhabilitations et délocalisations, cette politique est plus souvent visible via ses destructions d'immeubles, dont certains emblématiques comme la démolition du centre commercial la Rafale, puis de la tour Taittinger dans les années 2000, mais contribue également à l'émergence de différents projets culturels. Ces transformations impactant très fortement les habitants, « la prise en compte des hommes et des femmes des territoires dans le fondement du récit historique » a été réaffirmée en 2014 dans la politique de la ville¹, l'Etat encourageant fortement les actions mémorielles.

Au sein du quartier Croix-Rouge, des actions sociales culturelles, artistiques et mémorielle sont mises en œuvre dès les années quatre-vingt-dix pour accompagner la politique de renouvellement urbain. Un projet mémoriel important a été conduit ainsi en 2011 dans le cadre d'un Contrat urbain de cohésion sociale signé entre l'Etat, l'Education nationale, la région Champagne-Ardenne et la ville. L'objectif était d'interroger le regard des enfants sur les évolutions de leur quartier. Trois artistes de l'association ont accompagné une soixantaine d'enfants pendant une année scolaire afin d'arpenter leur quartier en mutation. De ces explorations et de l'apprentissage de la pratique de la prise d'images est née une exposition *Entre/Ici* rassemblant photographies, collages et vidéos montrant le regard des enfants sur leur lieu de vie.

Un projet autre mémoriel a été conduit par la maison de quartier La Passerelle² : « Paroles d'habitants » avec une première présentation en 2018 dans le cadre des 50 ans du quartier Croix-du-Sud. Il a permis de collecter le témoignage des habitants sur leur quartier avant et après et son évolution afin de réaliser une exposition et publier un livre sur le quartier. Ce projet a été relancé à la fin de la crise sanitaire de la COVID-19 autour du thème « je vis ma ville/je vis mon quartier.

Enfin en 2021, la médiathèque Croix-Rouge a accueilli une exposition : « Les instants : Portait(S) & Parole(S) » présentant des photographies et d'étonnants portraits réalisés en mousse, des marionnettes créées par les habitants.

Depuis 2018, le service du patrimoine de la ville de Reims travaille en concertation avec la direction de la vie citoyenne et les conseils de quartier pour l'installation et la mise en place de totems mettant en valeur le patrimoine local. L'objectif à terme est de développer une application numérique (Webapp) valorisant ce patrimoine par des témoignages, et des documents collectés auprès de la population.

¹ P. Blanchard, *Histoires, patrimoine et mémoires dans les territoires de la politique de la ville*, rapport 2013, p.5

² La Maison de quartier La Passerelle a été inaugurée en 2021. Ce nouveau bâtiment a réuni les équipes de la maison de quartier préalablement situées dans 2 équipements : Watteau et Pays-de-France.

Annexe 2 : moyens disponibles et calendrier

Le Foyer Rémois et l'association PaQ'la Lune disposent d'un local situé au rez-de-chaussée du 15 rue Alain Polliart, au cœur du quartier Croix-Rouge. Il sera mis à disposition des différents artistes intervenant dans le cadre de ce projet « valorisation de la mémoire des habitants ».

Le budget total alloué à ces projets est de 60 000 € pour l'ensemble des actions décrites en annexes 1 et 2. Les candidat.e.s peuvent choisir de répondre uniquement à la réalisation d'œuvres pérennes ou mobiles, le budget devra être adapté en conséquence.

Le budget prévisionnel doit inclure

- la rémunération des artistes,

immersion sur le quartier en septembre 2023 avec la construction des partenariats, du planning des ateliers...

ateliers participatifs et réalisation des œuvres à partir d'octobre 2023

livraison et installation des œuvres au 1er semestre 2024

pour les œuvres mobiles prévoir une deuxième période d'intervention en 2024 pour décrocher et installer la structure mobile

- le matériel, les achats de fournitures,

- les frais de déplacement, hébergements, repas...

- diffusion de l'appel à manifestation d'intérêt du 3 au 30 avril 2023

- envoi des candidatures à coordination51@paqlalune.fr avant le 30 avril 2023 minuit

- pré-sélection sur dossier du 2 au 12 mai 2023

- prise de contact à partir de 15 mai 2023

- rencontres entre le 15 juin et le 7 juillet 2023

Annexe 3 : Critères de sélection

Les critères et modalités d'évaluation retenus sont les suivants :

- Profil et expérience des candidats
- Qualité de la note méthodologique (clarté, intérêt, rigueur)
- Pertinence et cohérence de-s proposition-s
- Pertinence et cohérence du budget

Le Jury se compose de membres du Foyer Rémois, de PaQ'la Lune, de la Ville de Reims, de l'État ainsi que des experts associés spécialistes dans les domaines pertinents.

Le jury prêtera une attention particulière aux équipes portant des projets mettant en avant les éléments suivants :

- Prise en compte du territoire
- L'intégration et la participation des habitants au projet
- Le détail du montage des projets